

Le Pouvoir judiciaire de Mendoza, Argentine et sa politique d'accès à la justice: Le Centre mobile d'information judiciaire

L'implantation du Centre mobile d'information judiciaire (CeMoJ) de Mendoza par la Cour suprême de Justice de la province de Mendoza en 2007 s'est révélée un instrument effectif pour renforcer l'accès de la population à la justice. Cette hypothèse est explorée tout au long de cet article. Il analyse l'activité exercée par ce centre mobile au sein du territoire et ses principaux objectifs. Le CeMoJ est un centre mobile d'information judiciaire formé de deux véhicules (type fourgon) qui partent du bâtiment judiciaire trois fois par semaine vers différents points de la province. Le CeMoJ cherche à faciliter et promouvoir l'accès à la justice pour les habitants; promouvoir l'information judiciaire; offrir des conseils gratuits en ce qui a trait aux problèmes civils, de travail, la famille, la sécurité sociale, etc.; détecter et aborder les problèmes reliés à la violence; et assister entre autres dans les domaines liés aux procédures judiciaires et à l'accès à la justice.

Le cadre théorique adopté est basé sur le droit d'accès à la justice, dans ses deux dimensions, et sur l'administration à la justice comprise comme un service public. Sur la base de celles-ci et avec un État qui a l'obligation d'adopter des mesures positives dans les deux cas, des travaux sont menés pour éliminer les obstacles et les barrières qui entravent l'accès des personnes à la justice, en particulier les personnes en situation de vulnérabilité. Pour élaborer ce point, nous regardons les normes extraites des conventions et des recommandations du Système de droits humains interaméricain pour délimiter ce cadre.

L'article est structuré comme suit. Premièrement, nous introduisons le problème existant dans la province et la solution apportée par le système de justice provincial. Il décrit l'expérience du CeMoJ, lequel inclut la participation de la Cour, du Barreau, de l'Institut des Femmes et des municipalités. Par la suite, les activités exercées par le CeMoJ sont détaillées. Une analyse des sources utilisées est

faite, incluant les entrevues avec les opérateurs responsables du Centre Mobile, de même que les statistiques élaborées par eux.

En regardant les résultats obtenus et leur pertinence, il est possible de constater qu'après plus de 13 ans d'implantation, l'efficacité du CeMoJ comme mesure pour améliorer l'accès à la justice a été vérifiée. En raison de la demande croissante pour ses services, de la grande variété de consultations et de la composition multidisciplinaire de l'équipe, la population parvient à être informée, conseillée et accompagnée par l'une des trois branches du gouvernement lorsqu'il s'agit de connaître leurs droits et d'accéder au système de justice pour les faire respecter.

Finalement, nous avons conclu que compte tenu de sa permanence dans le temps et de la qualité de sa réponse, le CeMoJ est devenu un instrument qui renforce l'accès à la justice. De plus, le fait que son travail s'effectue sur le territoire, et non dans des bureaux fixes, élimine certains des obstacles pour les habitants. Même si le résultat final de son activité pourrait être amélioré, c'est un instrument dont la réplique dans d'autres pays serait souhaitable et possible.

MOTS-CLÉS: *Accès à la justice; Centre mobile; Judiciaire; Administration de la justice; Citoyenneté.*